

Conditions générales de location

Festiloc Sàrl

Sommaire

02	<u>Tarifs</u>
02	<u>Offre</u>
02	<u>Commande</u>
02	<u>Annulation totale ou partielle</u>
03	<u>Transport</u>
04	<u>Mise à disposition, restitution et retour du matériel</u>
04	<u>Mise en service et utilisation du matériel</u>
05	<u>Particularités pour les locations de tentes</u>
05	<u>Mise en place du matériel</u>
05	<u>Service de piquet</u>
05	<u>Conformité</u>
06	<u>Conditions de paiement</u>
06	<u>Réclamation</u>
06	<u>Propriété, responsabilités et assurances</u>
07	<u>Forces majeures</u>
07	<u>Juridictions compétentes</u>

Tarifs

Nos prix s'entendent hors taxes, hors transport, hors assurances, hors mise en place, montage et démontage, pour la durée d'utilisation prévue au devis. Les tarifs en vigueur sur notre site internet sont indiqués par machine et pour 2 jours de location. Si la durée de location est plus longue, les prix sont calculés de la manière suivante :

- De 3 à 9 jours, les prix sont multipliés par 1,3
- De 10 à 16 jours, les prix sont multipliés par 1,6
- De 17 à 23 jours, les prix sont multipliés par 1,9
- De 24 à 30 jours les prix sont multipliés par 2,2

La date de restitution prévue du matériel est impérative et tout retard sera facturé selon nos tarifs en vigueur.

Pour les ventes de tentes, nos prix s'entendent hors taxes, hors transports, hors assurances, hors montage.

Des frais de commande en urgence peuvent s'appliquer en addition aux tarifs en vigueur. Pour une demande de livraison dans les 2 jours ouvrables, les frais sont de 100 CHF. Pour une demande de matériel à emporter par le client au dépôt Festiloc le jour même de la commande, les frais sont de 50 CHF. Pour une demande de matériel complémentaire par le biais du numéro de piquet, préparée et livrée en dehors des heures d'ouverture, en plus des tarifs d'urgence ci-dessus, des frais de livraison standards, et du tarif de location du matériel, le temps effectif de préparation et de livraison sera facturé.

Offre

Vous pouvez nous demander une offre directement depuis notre site internet en indiquant toutes les informations requises. Nous sommes également joignables par téléphone au 026 676 01 17 ou par e-mail via info@festiloc.ch. Nous répondrons à votre demande dans les meilleurs délais, en général dans les 24h. L'offre ne vous garantit pas la disponibilité du matériel. Celui-ci devra être recontrôlé au moment de la commande définitive.

Commande

Toute commande définitive doit être passée par écrit ou par retour d'e-mail. Sous réserve de disponibilité du matériel au moment de la réception de votre confirmation.

Annulation totale ou partielle

Il est prévu un dédit de 20% en cas d'annulation de commande confirmée, moins d'un mois avant la mise à disposition du matériel. Si l'annulation après confirmation intervient moins de 15 jours avant la mise à disposition du matériel, le dédit est de 40%. Si elle intervient moins de 7 jours avant la mise à disposition du matériel, le dédit est de 60%. Le jour même, 100% de frais seront facturés.

Transport

Le tarif appliqué pour la livraison et la reprise est calculé selon le barème en vigueur. Toute manutention non prévue au devis initial ainsi que tout temps d'attente feront l'objet d'une facturation complémentaire.

Le transport du matériel s'effectue sur palettes ou chariots, de plain-pied et sur sol dur et stable (goudronné, bétonné ou équivalent). Le lieu de livraison doit être directement accessible en camionnette, sans obstacle ni distance excessive de portage.

Festiloc se réserve le droit de facturer un supplément si la livraison doit être effectuée dans un lieu présentant des difficultés d'accès (pentes, escaliers, chemins non stabilisés, zones piétonnes, etc.) ou nécessitant une manutention particulière.

La livraison s'effectue soit par Festiloc Sàrl, soit par le biais d'un transporteur mandaté. En fonction de l'évolution de la situation économique (situation géopolitique, renchérissement du carburant, régime de taxes, variation dans la valeur de la monnaie), une majoration supplémentaire du barème en vigueur peut être ajoutée au devis.

Livraison : Le tarif minimum d'une livraison aller-retour est de 120 CHF. Le calcul appliqué pour la livraison est de 0.60 CHF par kilo avec un coût maximum de 4 CHF par kilomètre.

Pour toute offre de transport, Festiloc Sàrl peut adapter le calcul ci-avant en fonction du volume, du poids et du véhicule nécessaire (avec remorque, par camion, etc.). Le tarif obtenu lors d'une de nos prestations peut évoluer et n'est pas forcément pris pour référence lors d'une future demande. Seule la nouvelle offre transmise fait foi.

Retrait par vos soins à notre dépôt : Le client peut venir récupérer le matériel loué directement à notre dépôt situé à la Route du Tir Fédéral 10 à Givisiez durant nos horaires d'ouverture (lundi au vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h30). Le donneur d'ordre est tenu responsable d'utiliser un véhicule adapté au matériel transporté et de charger et décharger la marchandise louée par ses soins.

Horaires spéciaux :

En cas de demande de transport en dehors des heures d'ouverture, de nuit, durant le week-end, les jours fériés ou à une heure précise de livraison ou de retour, le transport sera effectué par Festiloc moyennant les frais supplémentaires suivants :

- Livraison ou reprise à une heure précise entre 7h00 et 17h00 : supplément de 100 CHF par trajet en sus du tarif standard
- Livraison ou reprise entre 17h00 et 7h00 : supplément forfaitaire de 150 CHF par trajet en sus du tarif standard
- Livraison ou reprise le week-end ou les jours fériés : supplément de 200 CHF par trajet en sus du tarif standard

Si la livraison ou le retour nécessite du personnel supplémentaire au-delà du premier chauffeur, un supplément de 50 CHF par personne s'ajoute.

Pour les commandes inférieures à 3'000 CHF, les livraisons à des horaires spéciaux relevant

des cas ci-dessus ne sont possibles que sous réserve de disponibilité et doivent être confirmées sur la confirmation de commande finale.

En cas de commande en urgence (commande 1 jour avant la livraison, le jour même ou par le biais du numéro de piquet), et sous réserve de disponibilité du transport, une majoration supplémentaire au barème en vigueur du coût de transport sera ajoutée au devis en fonction de la solution disponible.

Mise à disposition, restitution et retour du matériel

Le client donneur d'ordre doit être présent lors de la livraison et de la restitution du matériel loué. Il reconnaît recevoir le matériel en bon état, apte au fonctionnement et conforme aux normes de sécurité en vigueur.

Le client donneur d'ordre s'engage à restituer le matériel propre, complet et conditionné dans ses protections, bacs et chariots d'origine.

Si, lors de la reprise, le matériel est restitué sale, humide, mal conditionné ou nécessitant un nettoyage ou un reconditionnement, des frais supplémentaires de nettoyage et/ou de manutention seront facturés selon le barème en vigueur.

Le matériel ne sera considéré comme restitué qu'après avoir fait l'objet d'un inventaire de retour à notre dépôt. Pendant toute la durée de mise à disposition, le client donneur d'ordre est tenu d'assurer l'entretien du matériel loué et de le protéger contre toute dégradation, surcharge, intempérie, vol ou acte de vandalisme.

Le client donneur d'ordre ne peut prétendre à aucune indemnité en cas d'interruption de fonctionnement du matériel loué.

Mise en service et utilisation du matériel

Le branchement des machines (électricité, gaz, eau, écoulements, etc.) incombe au locataire. Le matériel doit être entreposé dans un endroit abrité (pluie, soleil, gel, etc.) et les raccordements doivent être conformes aux prescriptions. En cas d'inobservation des instructions, ou de dégâts dus à la pluie, fuite d'eau, foudre, surtension électrique, gel, les dommages survenus au matériel seront à la charge du locataire. Le client donneur d'ordre s'engage à utiliser le matériel loué conformément à sa destination usuelle et à ne rien faire ou laisser faire qui puisse les détériorer. Il fournira en particulier l'installation électrique avec la puissance nécessaire en conformité avec la réglementation en vigueur. En outre, il doit être apte à utiliser le matériel loué lui-même ou par l'intermédiaire de personnes habilitées dûment qualifiées. Aucune modification ou transformation ne pourra être apportée au matériel loué.

Particularités pour les locations de tentes

Les tentes que nous louons ont une résistance au vent jusqu'à maximum 60 km/h avec un arrimage et un lestage adéquats. Le client donneur d'ordre est tenu de préciser au moment de la confirmation le type de sol sur lequel il va installer la tente afin que les lestages appropriés soient fournis avec la tente pour la période de location. En cas d'intempéries où les vents sont à plus de 60 km/h, le client donneur d'ordre est tenu de ne pas utiliser la tente et de la ranger. Tous dommages occasionnés par des intempéries, en cas de non-respect des règles susmentionnées, seront à la charge du client donneur d'ordre. En cas de mise en place du matériel par Festiloc, ces mêmes règles seront suivies. Si les conditions météorologiques ne permettent pas une mise en place des tentes, Festiloc ne sera pas tenu responsable et les coûts seront dus par le client donneur d'ordre.

La cuisson (friture, grillades, etc.) est interdite sous les tentes, en cas de non-respect de cette prescription, des coûts de nettoyage ou de remplacement du tissu des tentes pourront être facturés.

Mise en place du matériel

Il est possible de rajouter une mise en place, montage et démontage, du matériel tel que mobilier et tentes par nos soins. Dans ce cas le transport sera uniquement possible par Festiloc Sàrl. Nous comptons par logisticien 90 CHF par heure effective de montage/démontage et 70 CHF par heure de déplacement pour les logisticiens supplémentaires. En cas de retard dans le montage et le démontage indépendant de notre volonté, Festiloc Sàrl ne pourra pas être tenu responsable. Les heures effectives de mise en place seront facturées.

Service de piquet

En cas d'urgence lié à des problèmes d'utilisation du matériel loué, nous sommes joignables en dehors de nos heures de bureaux au 026 409 70 13. Festiloc Sàrl fait son maximum afin de soutenir ses clients en cas de problème sur une commande ou en cas de problème d'utilisation du matériel. En cas d'intervention nécessaire, Festiloc fait tout son possible pour trouver une solution si cela est possible selon le délai à disposition et le lieu en question. En cas de mauvaise installation et/ou utilisation du matériel de la part du client donneur d'ordre, le service de dépannage vous sera facturé selon nos tarifs en vigueur.

Conformité

Notre matériel est conforme aux prescriptions du service d'hygiène et du service du feu. Toutefois, le client donneur d'ordre doit s'assurer auprès de ces deux offices de la conformité de l'emplacement sur le lieu de fête. Nous ne pouvons pas être tenus responsables et n'intervenons pas en cas de déclenchement de FI (disjoncteur électrique) suite à de l'humidité excessive ou de la condensation due aux variations de température.

Conditions de paiement

Pour tous les nouveaux clients, nous demandons un paiement par avance ou au retrait du matériel à notre dépôt. Pour les montants à partir de 2'000 CHF, un acompte de 50% est demandé avant la livraison ou au retrait du matériel. Pour les clients existants avec un montant en dessous de 2'000CHF, et avec lesquels il n'y a jamais eu de problème de paiement, une facture est établie et délivrée après la fin de l'exécution de la prestation comprenant le retour et le contrôle du matériel. Le règlement sera effectué en CHF à 10 jours de la date indiquée sur la facture. En cas de retard de paiement, Festiloc Sàrl pourra suspendre toutes les prestations en cours. Toute somme non payée à l'échéance entraîne l'application de pénalités de retard. Festiloc Sàrl fera appel à sa société de recouvrement en cas de défaut de paiement. Sauf convention particulière contraire, Festiloc Sàrl n'entend consentir aucun escompte en cas de paiement anticipé. Lorsque le délai entre la confirmation et la livraison de la commande ne permet pas un paiement par virement bancaire, Festiloc Sàrl se réserve le droit de demander un paiement en ligne au moyen d'une carte de crédit avant la livraison (frais de paiement à la charge du client).

Réclamation

Toute réclamation éventuelle doit être effectuée à réception de la marchandise. Si un défaut/ problème est constaté durant la période de location, le client doit en référer immédiatement et directement à Festiloc Sàrl par téléphone. En dehors de nos heures de bureaux, la réclamation doit être faite auprès de notre service de piquet (se référer aux informations de ce point).

Propriété, responsabilités et assurances

Le matériel loué reste l'entière propriété de Festiloc Sàrl. Le locataire s'interdit de le laisser saisir par l'un de ses créanciers.

La responsabilité et la garde matérielle et juridique du matériel sont transférées lors de leur mise à disposition et ceci depuis la livraison faite par Festiloc Sàrl et jusqu'à la reprise par Festiloc Sàrl, respectivement, depuis la sortie du dépôt et jusqu'au retour au dépôt, si le client vient chercher lui-même le matériel. Le client donneur d'ordre assume cette garde sous son entière et seule responsabilité en cas de vol, détérioration, vandalisme, incendie, dégâts d'eau, etc. Il souscrit à ses frais un contrat d'assurance pour garantir sa responsabilité pendant le temps où il a la garde des installations et du matériel.

Le client donneur d'ordre doit notamment s'occuper de l'obtention de toutes les autorisations nécessaires aux prestations commandées, faire en sorte que les lieux soient disponibles et accessibles sans difficulté d'aucune sorte, et obtenir de ses assureurs les éventuelles extensions de garanties.

Forces majeures

Festiloc Sarl ne pourra être tenu pour responsable des retards ou des défauts de livraison dus en cas de force majeure ou à toute raison indépendante de sa volonté, telles que intempéries, accidents, etc. Tout retard de livraison ne pourra en aucun cas faire l'objet d'annulation de commande.

Juridictions compétentes

Tout litige susceptible de s'élever entre les parties à propos de la formation, de l'exécution ou de l'interprétation du présent contrat sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Fribourg.